# Entre Arc-et-Senans Chanx et Loue



#### Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 44 - Avril 2019

Édité par la Mairie - Tél.: 03 81 57 42 20 - Fax: 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00 le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

## Le mot du Maire

Traditionnellement le début d'année est consacré à la construction des budgets et au vote de ceux-ci par le Conseil municipal.

Chaque budget correspond à des dépenses et recettes. Ainsi nous avons le budget général de la commune qui autorise le Maire à dépenser l'argent, mais aussi à encaisser les dotations de l'État en fonction du vote du Conseil municipal. Toute dépense non prévue et donc non votée par le Conseil, doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil qui autorise le Maire à effectuer cette dépense. Nous avons ainsi plusieurs budgets et pour tous, budget de fonctionnement et budget d'investissement. Comme dans votre ménage, le budget de fonctionnement traite des dépenses de la vie courante : nourriture, habillement, frais divers, alors que le budget d'investissement traite des dépenses exceptionnelles, par exemple pour les ménages : changer sa voiture, faire de gros travaux d'aménagement de sa maison etc.

Voici les différents budgets que nous avons à gérer :

- budget Commune : qui régit les dépenses de personnel, d'entretien des locaux, des voiries communales (pas les routes départementales), de la construction nouvelle, par exemple le complexe multi-associatif etc.
- **budget Assainissement :** qui détermine les dépenses à faire sur le réseau. Cette année nous allons entreprendre l'assainissement de la rue du Deffois.
- **budget Eau :** cette année nous allons en même temps que l'assainissement, construire une canalisation rue du Deffois, permettant la défense incendie de ce quartier.
- **budget Forêt**: qui permet d'effectuer les travaux recommandés par l'Office National des Forêts et qui permet également de déterminer le coût de l'affouage, ou de réaliser les ventes de bois.
- budget Lotissement : cette année, le lotissement à l'Isle pour lequel 5 parcelles bénéficient déjà du dépôt d'un permis de construire et 2 parcelles sur lesquelles 2 candidats acquéreurs ont posé une option.
- budget Aide sociale : qui est essentiellement alimenté par le budget de la commune.

Tous ces budgets doivent être en équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes, ce qui interdit de fait, de faire des dépenses non financées.

Cette année, le budget communal va intégrer une recette de 523 152 € qui correspond au montant de la part des impôts communaux payés par les redevables de la commune. En plus, l'État nous verse une dotation de fonctionnement d'environ 180 000 € pour 2019. Le budget global de la commune s'élève cette année, en dépenses et recettes, à la somme de 3 565 026 €. Ce chiffre est important, mais il intègre en investissement, le complexe multi-associatif 2º tranche, pour 1 245 809 €.

À noter que le compte administratif 2018 est en excédent au 31/12/2018 de : 462 260 €.

Par ailleurs, le Conseil a validé l'ouverture d'une classe passerelle qui sera encadrée par une institutrice et par un agent titulaire d'un CAP petite enfance. Cette classe sera ouverte aux enfants à partir de 2 ans, dont les parents résident à Arc et Senans uniquement. Les inscriptions et renseignements peuvent être obtenus auprès de la Directrice de l'école publique.

Enfin, le journal de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) est à votre disposition en mairie.

Je vous souhaite une belle sortie de la période hivernale et un bon retour dans vos jardins ou dans vos activités extérieures.

Très cordialement à toutes et à tous

#### Le Maire

**Jacques Maurice** 

#### • SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

#### En page 3

- Nos citovens
- Informations

#### En page 4

- Histoire



## Les dernières décisions du conseil

- ▶ Le 15 janvier 2019, le Tribunal Administratif a rejeté la demande d'Arc et Senans de rejoindre la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA). Il a été constaté que les préceptes de la loi NOTRé n'ont pas été pris en compte : avis du Conseil municipal, libre administration des communes par les Maires, bassin de l'emploi et bassin de vie, cohérence territoriale. Après un vote à bulletin secret, le Conseil municipal, à l'unanimité, a répondu NON à la question : acceptez-vous les conclusions du Tribunal Administratif ?
- D Suite à la décision du Conseil municipal de refuser d'approuver les conclusions du Tribunal Administratif de Besançon et après un vote à bulletin secret, le Conseil municipal a répondu OUI, à l'unanimité, à la question : la commune doit-elle faire appel auprès de la cour d'appel de Nancy? Le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à cet appel et décide de confier la suite de cette affaire à Me BROCARD Estelle, avocate de la commune.
- ▶ Suite à l'ouverture de la salle de sports, accord est donné pour augmenter de 1 h 30, le volume horaire hebdomadaire du temps de travail de l'agent d'entretien des bâtiments communaux. De ce fait, ce poste de travail à temps non complet, passe de 18 h 30 à 20 h 00.
- **Vote des tarifs de location de la salle polyvalente** et des tarifs des services communaux payants pour 2019, qui restent identiques à ceux de 2018.
- Afin de rendre accessibles les trottoirs Grande Rue, entre le passage à niveau et la rue des Topes, accord est donné pour acheter à l'euro symbolique, 41 m² de la parcelle cadastrée B 1710 et 25 m² de la parcelle cadastrée B 1712. Les frais de notaire et géomètre sont à la charge de la commune.
- De Suite à la vente en 2018 de toutes les parcelles du lotissement communal « À la Levée », les travaux de voirie et d'éclairage public étant terminés, le Conseil donne son accord pour clore le budget corres-

- pondant et pour réintégrer au budget communal l'excédent qui s'élève à la somme de 44 375,90 €.
- Dente des garages du Centre Bourg destinés à la création d'un laboratoire de boucherie-charcuterie-traiteur au repreneur des locaux de la boucherie existante qui est contiguë, cadastrée section ZK, parcelle 151, surface 83 m². La transaction se fera sous forme d'un bail précaire. Le prix de vente sera de 60 000 € TTC. La location est fixée à 200 €/mois, les loyers étant déduits lors de l'achat final. La vente sera réalisée au plus tard le 31/08/2019.
- **Validation de la régularisation des charges locatives 2018** qui fera l'objet de l'émission d'un titre ou d'un mandat selon le calcul. Le cas échéant, la révision de la provision mensuelle interviendra à partir du mois de février 2019.
- De Validation du coefficient de construction de 0,25 applicable à chaque lot du lotissement de l'Isle, afin de permettre la vente et le dépôt de permis de construire des lots 1 à 13.
- D Avis favorable à la création d'une classe passerelle présentée par l'Inspecteur d'académie. Celle-ci serait à destination des enfants à partir de 2 ans, afin de leur faire découvrir leur futur univers de façon ludique. L'Education nationale nommerait un professeur des écoles. L'accueil se ferait dans les locaux du groupe scolaire.
- Demande de report du 01/01/2020 au 01/01/2026, de la prise de compétence Eau et Assainissement par la CCLL. Cette mesure dérogatoire est possible si au moins 25 % des communes de la CCLL souhaitent demander ce report.
- Approbation des décisions prises par le Syndicat de télévision, par délibération en date du 12 décembre 2018, de vendre les terrains supports des pylônes à TDF et en conséquence, dissolution du Syndicat au 31/12/2019.

## L'Espace Culturel et d'animation

- 7 avril 2019, loto organisé par le Football Club Mouchard - Arc et Senans (FCMA) à la salle polyvalente, ouverture des portes à 13 h et début des jeux à 14 h.
- •14 avril 2019, vide-grenier organisé par l'association des parents d'élèves les Amis du Petit Prince, sur le parking situé derrière la salle polyvalente et le groupe scolaire.
- •10 mai 2019, représentation théâtrale des P'tits Cabochons de Liesle, salle polyvalente à 20 h 30.
- 11 mai 2019, soirée celtique organisée par le Comité des fêtes, salle polyvalente, à 20 h.
- •17 mai 2019, don du sang à la salle polyvalente, de 16 h 30 à 19 h 30.
- •16 juin 2019, loto organisé par les Anciens Combattants, salle polyvalente, ouverture des portes à 12 h 30, début des jeux à 14 h.
- •28 juin 2019, MUSICA'LOUE fête ses 20 ans à la salle polyvalente, à 20 h.

## - Arc-et-Senans



## Nos citoyens -

Naissances  - Audrey DUVAL	Georges ERISMANN le 5 janvier 2019     Emilienne VERNEREY     née CHEVALIER le 11 janvier 2019     Yvonne PERRIN     née TUSSY le 23 janvier 2019      Marcelle POURCELOT
Solange JACQUIN     née ANDRE le 27 décembre 2018	Marcelle POURCELOT     née BOURGEOISle 10 mars 2019

## Informations.

#### Nouveaux services à Arc et Senans :

- ▶ Le Marché de la Saline, fruits, légumes, fromages, produits régionaux, cave à vin magasin ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 1 rue des Sauniers Tel.: 03 81 50 30 80
- Produits régionaux, cadeaux, souvenirs 3 avenue de la Saline
- ▶ Sasu LEBLANC Nathan, chauffage-sanitaire-installation-entretien-dépannage 12 A rue des Topes Tel. : 06 47 35 39 34 ou n.leblanc25@laposte.net
- **Bilan pour l'école de judo** depuis l'ouverture du dojo :

Fin 2018 : obtention de la ceinture noire pour Lola FAUDOT.

**Département du Jura : Minimes :** Maëlys GERMAIN 2° sélectionnée F-C, Nathan VISCHI 3° sélectionné F-C.

**Benjamins :** Melvyn MAHON 1<sup>er</sup> sélectionné F-C, Janelle PERRIN 2<sup>e</sup> sélectionnée F-C, Madeleine JANDENANS-LULLIER 3<sup>e</sup>, Imène SLAMA 2<sup>e</sup>.

**Cadets**: Mathieu THALY 1<sup>er</sup>, Adrien HELFER 3<sup>e</sup>, Lola FAUDOT 3<sup>e</sup>.

#### 2019:

**Bi-départements** (Jura - Saône et Loire) : **Benjamins** : Melvyn MAHON 1<sup>et</sup>, Janelle PERRIN 3<sup>e</sup>. **Minimes** : Maëlys GERMAIN 2<sup>e</sup>.

**Franche-Comté : Benjamins :** Melvyn MAHON 1<sup>er</sup>, Janelle PERRIN 3<sup>e</sup>.

**Minimes :** Maëlys GERMAIN 5°, Nathan VISCHI NC.

Animations Lons-le-Saunier: Excellent comportement de: Ilyas BEHMADI totalisant 39 points/40, Alexane MARINGUE, Méline PERRIN.

Club de récréation automnale : Par la déclaration en préfecture du 17 juin 1953, René ROUSSEL crée le « Cercle de jeunesse et d'éducation populaire d'Arc et Senans », ayant pour but de dispenser l'éducation sous toutes ses formes. Au fil des années, l'association a changé plusieurs fois de dénomination, mais propose toujours autant d'activités diverses et variées. Aujourd'hui, une cinquantaine d'adhérents peut profiter de locaux mis à disposition à titre gracieux par la mairie, pour que chacun puisse s'adonner, chaque après-midi s'il le souhaite de 14 h à 18 h, à ses loisirs préférés : couture, patchwork, scrabble, peinture sur soie, jeux de société (tarot, belote, triomino, rumikub etc ...), initiation à l'informatique. Un Conseil d'administration veille sur l'ensemble des groupes qui sont par ailleurs autonomes dans leur gestion et organisent diverses manifestations : galette des rois, repas dansant, challenge inter-club (Port Lesney), repas de fin de saison et quelquefois, voyage.

Les membres du Club de récréation automnale sont heureux d'accueillir toute personne désirant profiter des activités proposées et passer de bons moments à satisfaire son plaisir dans la bonne humeur et la convivialité. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Président de l'association René PROST au : 03 81 57 50 30.



## **NOTRE VILLAGE À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION**

(Texte extrait d'une étude réalisée par le Cercle d'Education Populaire d'Arc et Senans en 1989).

À la veille de 1789, Arc et Senans ne compte guère que 1 100 habitants : cultivateurs, bûcherons et voituriers, ouvriers de la tuilerie et des forges de Roche etc. Le nombre des célibataires de plus de 30 ans y est élevé. La vie y est modeste, mais tous se suffisent à eux-mêmes et mangent à leur faim. Les habitations, aux murs faits souvent de terre et de bois et aux toits couverts de chaume, sont humides et peu salubres. La movenne d'âge ne dépasse pas 30-35 ans et la mortalité infantile est importante. Le porc tient une large part dans le repas de midi (lard par exemple), car on a pu jusqu'alors conduire les porcs en bordure de la forêt de Chaux où, gardés par un berger communal élu par tous, ils trouvent en abondance glands et faines. Les bovins euxmêmes ont été longtemps conduits en été dans cette miraculeuse forêt où seuls chèvres et moutons n'avaient pas accès car ils auraient causé de trop sérieux dégâts. Pour sortir le bois de la forêt, il faut des bœufs, le cheval étant réservé à la culture ; le nombre d'animaux de ces deux espèces est relativement important. On mange peu de « viande de boucherie » ; il n'y a que dans les grandes circonstances qu'on tue une bête de l'étable. Depuis Charles Quint, le mais a sa place parmi les cultures, aussi gaudes et galettes constituent-elles souvent le repas du soir et même du matin. Tous n'ont pas une vigne ; beaucoup se contentent d'une boisson préparée avec les pommes sauvages ramassées en forêt. Le pain est fait le plus souvent d'une farine de froment et d'orge; il est cuit au four banal du seigneur de Roche, moyennant une redevance d'une miche sur douze ; c'est aussi au moulin seigneurial que chacun est tenu d'aller faire moudre son grain. Les surfaces réservées à l'orge sont plus importantes que celles réservées au blé et cette céréale sert de complément au fourrage pour la nourriture du bétail en hiver.

En 1789, la Saline est installée depuis trop peu de temps (1779) pour jouer le rôle « moteur » qu'on connaîtra par la suite. Elle a d'ailleurs mauvaise presse. Pour fournir en effet les 20 000 stères annuels de bois nécessaires à l'évaporation de la saumure amenée de Salins par canalisation souterraine faite de troncs de sapin, tout

en continuant de satisfaire les appétits gourmands des forges (Fraisans, Roche sur Loue), des fours à chaux, des tuileries et poteries, de la verrerie de la Vieille Loye, etc.), il a fallu restreindre sérieusement les usages accordés jusqu'alors aux habitants des communes riveraines; le ramassage du bois mort a été réglementé, le volume de bois de chauffage ou d'œuvre accordé aux communes, a été sévèrement réduit. Les Salines sont devenues bien vite odieuses aux habitants et pendant longtemps on détestera l'habit bleu hussard des forestiers de la Saline. Ce mécontentement a d'ailleurs été traduit dans les cahiers de doléances de presque tous les villages proches de la forêt, de celui présenté par Arc et Senans notamment. Les impôts et redevances, corvées et charges diverses, semblent être les mêmes qu'ailleurs : redevance en grains, corvées de charrue, corvées de bras, droit de pâturage, banalité des fours et moulins, dîmes. En cas de péril, les sujets de Roche sont tenus d'aller faire le guet au château, autour de celui-ci, ils sont tenus d'essarter. Pour traverser la Loue, ils sont astreints à payer « une engrogne » au responsable du bac. Le seigneur de Roche a d'autre part le droit « d'indire », c'est-à-dire d'imposer, dans les quatre cas habituels: pour aider à payer éventuellement la rançon, pour armer chevalier le fils du seigneur, pour doter sa fille et pour « le voyage d'outre-mer », mais s'il fut appliqué au moyen âge, ce droit est devenu lettre morte.

Le seigneur a aussi d'autres revenus : on note par exemple dans les archives qu'en 1722, le moulin de Roche est accensé à Pierre Verdot, pour un montant annuel de 900 livres ; le censitaire y fit d'ailleurs construire un fourneau où l'on fabriqua des boulets pour le service du roi. Les moulins Toussaint, quant à eux, sont accensés au nommé Bidaulx, pour une somme annuelle de 196 livres.

Ce tableau incomplet sans doute, situe l'aspect d'Arc et Senans à la veille de la Révolution : un village assez peu peuplé, qui vit de ses cultures, de la forêt qui l'enserre, obligeant sans cesse à défricher et à essarter et de quelques industries de possession ou d'origine seigneuriale.